

LDB-Consulting

Packs de maintenance informatique — Conditions générales et grille tarifaire

1. Grille des packs d'heures

Tarif horaire de référence : 80 €/h. Les packs ci-dessous appliquent un tarif dégressif en fonction du volume d'heures acheté. LDB-Consulting est assujetti au régime de la franchise de la taxe (art. 56bis du Code de la TVA) : les prix indiqués ne comprennent pas de TVA, qui n'est ni portée en compte ni déductible.

Pack	Heures	Prix / h	Réduction	Total	Validité	Délai d'intervention
Starter	5 h	76 €	-5 %	380 €	3 mois	24 h
Business	10 h	72 €	-10 %	720 €	6 mois	24 h
Pro	20 h	68 €	-15 %	1 360 €	12 mois	24 h
Premium	30 h	64 €	-20 %	1 920 €	12 mois	12 h (soirs / week-ends)

Le décompte du temps presté se fait au quart d'heure entamé.

2. Validité et report des heures

- Le pack Starter (5 h) est valable 3 mois à compter de la date d'achat.
- Le pack Business (10 h) est valable 6 mois à compter de la date d'achat.
- Les packs Pro et Premium (20 h et 30 h) sont valables 12 mois à compter de la date d'achat.
- Les heures non consommées au terme de la période de validité ne sont pas reportées et restent acquises à LDB-Consulting.
- À l'expiration du pack ou à l'épuisement des heures, le client peut souscrire un nouveau pack ou opter pour un forfait récurrent (voir point 3).

3. Forfait récurrent (option)

En alternative au pack ponctuel, le client peut opter pour un forfait récurrent d'heures, renouvelé automatiquement soit à l'échéance de la période convenue, soit dès épuisement des heures allouées — selon l'événement qui survient en premier.

Les conditions tarifaires et de validité applicables au pack correspondant (grille du point 1) restent d'application à chaque renouvellement, sauf accord contraire écrit entre les parties.

4. Suivi des heures

- Un relevé d'heures est transmis au client sur base mensuelle, reprenant le détail des interventions et le solde d'heures restant.
- Un relevé peut également être envoyé après chaque intervention, à la demande du client, pour un suivi en temps réel de la consommation du pack.

5. Frais de déplacement

Les frais de déplacement sont facturés en supplément des heures de prestation, selon deux zones tarifaires simplifiées :

Zone	Communes concernées	Tarif
Zone 1	La Louvière, Manage (Fayt-lez-Manage, Bois-d'Haine), Morlanwelz (Carnières, Mont-Sainte-Aldegonde), Binche (Leval-Trahegnies, Ressaix, Bray), Le Rœulx (Thieu,	Forfait fixe 15 €

Zone	Communes concernées	Tarif
	Gottignies), Chapelle-lez-Herlaimont, Seneffe (partie sud, proche de Manage), Estinnes (proche de Binche).	
Zone 2	Mons, Soignies, Charleroi.	Forfait fixe 25 € (ou 0,60 €/km au-delà de 40 km A/R)

Pour la Zone 2, le forfait fixe de 25 € s'applique par défaut. Si la distance réelle aller-retour dépasse 40 km, le tarif kilométrique de 0,60 €/km est appliqué en lieu et place du forfait.

6. Utilisation pour des projets

- Les heures des packs ne sont pas limitées à la maintenance courante : elles peuvent également être utilisées pour des projets ponctuels tels que l'upgrade d'infrastructure, l'installation de nouveau matériel ou une migration.
- Pour les projets d'une ampleur dépassant le solde d'heures disponible dans le pack en cours, un devis complémentaire distinct sera établi préalablement au démarrage des travaux.
- Le client reste libre de mixer maintenance courante et projets ponctuels sur un même pack, dans la limite du solde d'heures disponible.

7. Régime de TVA

- LDB-Consulting bénéficie du régime de la franchise de la taxe pour les petites entreprises (art. 56bis du Code de la TVA belge). Aucune TVA n'est portée en compte sur les factures émises.
- Les tarifs et montants repris dans le présent document s'entendent donc TVA non applicable — il ne s'agit pas de prix hors TVA au sens habituel, mais de prix nets définitifs.
- Ce régime est applicable tant que le chiffre d'affaires annuel de LDB-Consulting ne dépasse pas le seuil légal de 25 000 €. En cas de dépassement de ce seuil en cours d'année, LDB-Consulting bascule vers l'assujettissement normal à la TVA, et les tarifs applicables aux prestations postérieures au changement de régime seront majorés de la TVA en vigueur (actuellement 21 %).
- Les clients seront informés sans délai de tout changement de régime affectant la facturation en cours.

8. Dispositions générales

- Le pack couvre les interventions de maintenance préventive et corrective standard.
- Les interventions urgentes en dehors des délais garantis, ou les déplacements hors zones définies, peuvent faire l'objet d'une majoration ou d'une facturation complémentaire.
- Toute intervention est décomptée du solde d'heures du pack en cours, au quart d'heure entamé.
- Le délai d'intervention indiqué dans la grille des packs (point 1) débute au moment du premier contact téléphonique effectif avec le client, ou, si un message a été laissé sans réponse immédiate, au moment du rappel.
- Si un déplacement immédiat sur site n'est pas possible dans le délai garanti, une solution de dépannage à distance (téléphone, prise en main à distance, etc.) est proposée en urgence, dans l'attente d'une intervention physique si celle-ci s'avère nécessaire.